

**Intervention de M. Jeannin-Naltet
(association Les Droits du piétons)
lors du bilan de mandat du Maire de Paris
dans le 1^{er} arrondissement
(22/09/09)**

Les trottoirs de Paris sont de plus en plus encombrés et il est de plus en plus difficile pour les piétons de simplement marcher normalement sur les trottoirs.

Il est de plus en plus fréquent, après avoir slalomé entre les chevalets, les barriques et les mange-debout, les deux-roues, de devoir s'arrêter, laisser passer les piétons venant en face de vous et, quand la voie est libre, se contorsionner à son tour pour poursuivre son chemin.

Cet encombrement des trottoirs a plusieurs causes : d'abord c'est la très mauvaise volonté des différents services chargés des contrôles pour verbaliser les débordements et les terrasses sauvages mais c'est surtout, et c'est moins connu, une véritable commercialisation du domaine public parisien à laquelle on assiste depuis plusieurs années.

Pour cela l'administration fait preuve d'une étrange conception du partage de l'espace public et interprète à sa façon le règlement voté par le Conseil de Paris : elle considère qu'elle peut s'approprier toute la largeur des trottoirs, à condition de laisser 1,60 mètre aux piétons.

L'administration a réussi là une fantastique entreprise d'intoxication (des esprits) et très nombreux sont les élus et même les policiers chargés des contrôles qui sont convaincus - avec plus ou moins de bonne foi - que les piétons n'ont pas à protester du moment qu'ils disposent d'1,60 mètre pour circuler sur un trottoir.

Dans les voies piétonnes du quartier des Halles, il n'y a pas de trottoir et l'interprétation de l'administration est différente. Elle donne des autorisations de terrasses aux cafés et aux restaurants allant jusqu'à plus de la moitié de la largeur de la rue.

On se demande dans ces conditions si on peut toujours les appeler des «voies piétonnes».

Le critère retenu dans le quartier des Halles, c'est la largeur nécessaire aux véhicules de secours. L'administration procède par soustraction : je prends la largeur de la rue, j'enlève 4 mètres pour les véhicules de secours et je donne tout le reste aux terrasses. Il faut remercier les Pompiers de Paris qui se sont équipés il y a quelque temps de gros véhicules dont l'emprise nécessite 4 m avec les stabilisateurs. Avant, c'était seulement trois mètres.

Si la grande échelle des pompiers tenait sur une Smart, soyez sûr que les piétons devraient se contenter de la largeur de la Smart !

Alors, M. le Maire, je ne veux pas accabler davantage les services chargés d'attribuer les autorisations. Quand ils violent le règlement des terrasses et d'autres textes réglementaires, ils ne font qu'appliquer les consignes qu'ils reçoivent de l'autorité politique, ceci depuis très longtemps, bien avant 2001, bien avant votre élection à la Mairie. Mais vous, malgré vos efforts de transparence dans d'autres domaines, vous n'avez rien fait pour mettre fin à cette situation. Vous l'avez même laissé empirer.

J'en viens à ma question : les listes d'autorisations d'occupation du domaine public sont ... publiques. Elles sont tellement publiques que les bénéficiaires doivent les afficher sur leur devanture, ce qu'ils font extrêmement rarement. L'association «Les Droits du Piéton» a demandé il y a deux ans la liste des autorisations d'un arrondissement de l'ouest parisien. Elle l'a obtenue en trois jours. Depuis elle a demandé les mêmes listes pour d'autres arrondissements mais se heurte à des refus catégoriques. Pourquoi cette opacité soudaine de l'administration ? A-t-elle tant de secrets à préserver ? Y a-t-il tellement de cadavres cachés dans les placards ? M. le maire, vous êtes un homme intègre et je suppose que vous avez autorité sur votre administration. Avez-vous l'intention, dans le souci de transparence qui

vous caractérise, de lui donner la consigne claire et précise de communiquer, selon la loi, aux citoyens et aux associations qui en font la demande, les listes des autorisations d'occupation du domaine public à Paris, qui, je le rappelle, sont des documents publics.
Merci.